



**Procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil Municipal
de la Municipalité du Canton de Potton**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Procès verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Potton dûment convoquée pour y être tenue le **18 décembre 2014** à 18 heures à la salle des comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18h07.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers Michel Daigneault et Pierre Pouliot (les Conseillers André Ducharme et Michael Laplume sont absents, l'absence de Michael Laplume étant justifiée).

La séance est présidée par Monsieur le Maire. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Le Maire Louis Veillon constate que tous ont renoncé à l'avis de convocation par écrit et qu'avec les membres présents, il y a quorum; il déclare la session ouverte.

2014 12 31

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Edith Smeesters
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR
de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité;
4. Adjudication du contrat de service d'exploitation des réseaux d'eau de la Municipalité;
5. Nouvelle résolution pour l'indexation des salaires;
6. Période de questions;
7. Fermeture de la séance.

Adoptée.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité et présente les principales orientations qui influenceront le prochain budget. Il dépose ce rapport et précise qu'il sera distribué gratuitement par la poste à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, selon l'article 955 du code municipal. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

2014 12 32

4- ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE D'EXPLOITATION DES RÉSEAUX D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014 09 14 autorisait la Municipalité à lancé un appel d'offre pour un contrat de service d'exploitation des réseaux d'eau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Appel d'offres pour services professionnels a été fait comme pour un contrat de plus de 100 000\$, étant donné le souhait d'avoir un contrat ferme pour cinq (5) années et donc il constituait un appel d'offre public à inscrire sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, en bonne et due forme et sont conformes avec les demandes faites dans l'Appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu**

D'ADJUGER le contrat de service d'exploitation des réseaux d'eau de la Municipalité à l'entreprise SIMO Management Inc., pour un montant initial de 55 195\$, taxes en sus, pour l'année 2015, et autant de fois cette somme, taxes en sus, pour chacune des quatre années subséquentes, le montant original de 2015 étant indexé le 1^{er} janvier de chaque année subséquentes au taux de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (non désaisonnalisé) pour la province de Québec publié par Statistiques Canada pour l'année achevée précédente;

D'EXERCER l'option au gré de la Municipalité dans le contrat prévu, pour laquelle le prix (soit 4 625\$, taxes en sus) est inclut dans le montant précédemment cité, soit:

- d'inclure au contrat d'exploitation les coûts d'analyse et du transport des échantillons d'eau prélevés dans le cadre des suivis réglementaires du Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministre des affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT) par un laboratoire indépendant accrédité;

ET D'AUTORISER le Maire et le Directeur général secrétaire trésorier à signer le contrat ainsi adjugé pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

2014 12 33

5- NOUVELLE RÉOLUTION POUR L'INDEXATION DES SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2011-398 décrétant les conditions d'emploi des employés municipaux prévoit à son article 5.4 que

« Les salaires établis selon la GCS sont indexés au 1er janvier de chaque année en appliquant l'indice des prix à la consommation de la province de Québec d'octobre à octobre de chaque année; cet indice provient de Statistiques Canada. Le Conseil peut, dans sa résolution d'indexation, décider que l'indexation soit supérieure à l'indice des prix »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté comme politique depuis 2002 d'appliquer cette indexation à la grille salariale des Élus;

**EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

QUE l'indexation des salaires pour l'année 2015 pour les employés municipaux, incluant les pompiers et premiers répondants, ainsi que pour les membres du Conseil, soit établie au taux de 2,2% le tout effectif au 1^{er} janvier 2015.

ET D'ABROGER la résolution 2014 12 11 portant sur le même sujet.

**Adoptée.
(Le Conseiller Pierre Pouliot s'oppose)**

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Très.

6- **PÉRIODE DE QUESTION**

7- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Edith Smeesters
et résolu que** l'assemblée soit levée à 18h24.

Respectueusement soumis,

Louis Veillon,
Maire

Thierry Roger,
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.